

# Contrat d'engagements - Pommes

## « Les paniers de la Sèvre » - Saison hiver 2017-2018

<b>Le Producteur</b>	Jean-Fabrice Mimeau	<b>L'adhérent</b>	Nom : .....
	La Jaudronnière		Prénom : .....
	79 310 Saint Pardoux		
	jean-fabrice.mimeau@orange.fr		

Les signataires du présent contrat s'engagent à respecter les principes et engagements ci-dessous :

### Engagements de l'adhérent :

- Pré-financer la production,
- Assurer au moins 2 permanences de distribution pendant la saison d'engagement,
- Accepter qu'un panier non récupéré (par l'adhérent ou une autre personne) soit réparti entre les distributeurs.

### Engagements du producteur :

- Livrer chaque semaine des produits de qualité, frais, de saison, de sa ferme,
- Être présent aux distributions, donner régulièrement des nouvelles sur l'avancée des cultures,
- Être transparent sur ses méthodes de travail.

### Engagements communs :

- Partager les risques et bénéfices naturels liés à l'activité agricole (aléas climatiques, ravageurs...),
- Participer à la vie de l'association (Assemblée Générale, animations...)
- Faciliter les échanges entre producteur, adhérent et association

### Le prix des paniers et les modalités de paiement

Les pommes seront distribuées toutes les deux semaines, sous forme de filets de 2 ou 3 kg.

Le prix du panier est fixé à 4 € pour 2 kg et 6 € pour 3 kg de pommes (soit le kilo de pommes à 2 €).

Les paiements se font par chèque à l'ordre de M. Mimeau. Le paiement est effectué par chèque (au choix entre 1 et 2 chèques).

Mois	Banque	N° du chèque	Filet 2kg de pommes*	Filet 3kg de pommes*
Octobre (jeudis 12 et 26)			8 €	12 €
Novembre (jeudis 9 et 23)			8 €	12 €
Décembre (jeudis 7 et 21)			8 €	12 €
Janvier (jeudis 4 et 18)			8 €	12 €
Février (jeudis 1 et 15)			8 €	12 €
Mars (jeudis 1, 15 et 29)			12 €	18 €
	Total (pour 13 semaines)		<b>52 €</b>	<b>78 €</b>

\* rayer les mentions inutiles

### Partage des récoltes

Les distributions auront lieu le jeudi de 18h15 à 19h30 à la Maison de quartier des Brizeaux, 67 rue des Brizeaux, 79000 Niort (sauf exceptions : jour férié, impossibilités.).

Date du 1er partage de la saison hivernale 2017 : le jeudi 12 octobre 2017.

Date du dernier partage de la saison hivernale 2017 : le jeudi 29 mars 2018.

**En cas de situation exceptionnelle** (catastrophe climatique...), les conditions d'application de ce contrat pourront être revues lors d'une réunion spécifique à cette situation, réunissant les adhérents et l'agriculteur partenaire.

*Ce bulletin sera conservé par l'association. Une copie pourra être délivrée sur demande.*

Fait à \_\_\_\_\_, le \_\_\_\_\_, Nom et signature de l'adhérent \_\_\_\_\_, du producteur \_\_\_\_\_